

A.S.A. FERMETURES
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : RN 117
Monjoy
Boulevard de l'Europe, 64230 LESCAR
388 307 209 RCS PAU

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le treize février,
A dix heures,

La Société ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE, Société par actions simplifiée au capital de 1 929 900 euros, ayant son siège social 560 Av Marguerite Perey, 77127 LIEUSAIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 722 019 734 RCS MELUN,
Représentée par Monsieur Jérôme CHAFFARD, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société A.S.A. FERMETURES,

Étant précisé que Monsieur Jean-Philippe BAUCOU, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée Unique décide de transférer le siège social du RN 117- Monjoy, Boulevard de l'Europe, 64230 LESCAR au 14 Rue Georges GUYEMER, 64230 SAUVAGNON, à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 14 Rue Georges Guyemer, 64230 SAUVAGNON

Il peut être transféré par décision du président de la société qui est habilité à modifier les statuts en conséquence".

JC

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
**Pour la société ASSA ABLOY
ENTRANCE SYSTEMS FRANCE**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.